



DÉVELOPPER SA PENSÉE CRITIQUE

Module 4 /

Débats et enjeux philosophiques : la question de la laïcité

Section 4 /

La laïcité et les pressions religieuses contemporaines

Auteur /

Guy Haarscher

Réalisation /

Ariane Bachelart & Julien Di Pietrantonio

Assises de l'interculturalité : une erreur de jugement capitale

Le rapport du comité de pilotage des Assises de l'interculturalité a été récemment remis à la ministre Joëlle Milquet. Je faisais partie de ce comité, mais j'en ai démissionné peu avant la fin des travaux. Quel que soit le mérite d'un certain nombre de propositions avancées, il me semble en effet que c'est la perspective même du rapport qui pêche par un défaut majeur : on a voulu traiter ensemble les questions d'intégration, de citoyenneté, de racisme et de discrimination d'une part, les revendications religieuses d'autre part. Je pense que cette confusion est délétère.

Que la Belgique soit composée en 2030 d'individus originaires de multiples régions du monde et qu'il y ait désormais moins de Belges dits « de souche », nul sauf les racistes n'y verra le moindre problème. En tant qu'universaliste, et fidèle au I have a dream de Martin Luther King, je suis évidemment en faveur d'une totale égalité de droits et de devoirs entre citoyens, quelle que soit leur origine ou la couleur de leur peau. Or on sait le chemin à parcourir pour vaincre les préjugés et permettre que plus personne ne soit victime de discrimination à l'embauche ou dans n'importe quel autre domaine de la société. En ce sens, plusieurs propositions du rapport des Assises sont éminemment dignes de considération.

Nous avons beaucoup à apprendre de ceux qui ont vécu les problèmes universels de la condition humaine dans des contextes historiques très différents, et ont au fil du temps inventé des solutions dont nous pourrions nous inspirer. En ce sens, la diversité est une excellente chose : elle permet à des individus aux parcours très différents de sortir de leur petit monde clos, de se rencontrer, de travailler ensemble, de se sentir solidairement responsables, en tant que citoyens libres et égaux, de la « chose publique » (res publica). C'était à peu de choses près l'idée que se faisait Jean Monnet de l'intégration européenne.

Mais le concept de diversité des cultures recèle également de redoutables dangers. A la limite, un individu ou le leader d'un groupe invoqueront la diversité pour dire qu'on doit les laisser faire ce qu'ils veulent. Cette affirmation n'est pas absurde dans les sociétés libérales, mais il faut immédiatement y ajouter une autre proposition, selon laquelle la liberté de « dissidence » invoquée ne vaut que si l'on respecte et consolide le cadre politique qui la rend possible.



Représentation de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 / Public Domain

Or ce cadre – les droits de l'homme et la démocratie n'a pu être mis en place qu'au bout d'une longue lutte contre les prétentions de la religion à régenter la sphère publique, c'est-à-dire la res publica, le domaine du peuple (demos, laos). Oui, la religion était devenue chez nous discrète. Non qu'elle se réduisît à une affaire de conscience privée : il y a une liberté extérieure, le droit de manifester sa croyance, notamment par le culte. Mais dans les sociétés pluralistes, chacun doit faire un certain travail sur soi pour que ses convictions ne prennent pas toute la place et que soit réservé un espace pour tous les citoyens, au-delà de la diversité des conceptions religieuses (ou athées et agnostiques) particulières.

Le retour de conceptions ultra-conservatrices, la mise

en cause de l'égalité des hommes et des femmes, la dénonciation de l'homosexualité, la défense d'une religiosité ostentatoire et publique – tout cela fragilise le cadre libéral que des générations de combattants de la démocratie ont patiemment construit. Il n'est pas acceptable qu'au nom d'une revendication de diversité et d'interculturalité poussée trop loin, ces conceptions recolonisent petit à petit la sphère publique.

Faut-il rappeler que nos pays comptent parmi ceux qui respectent le mieux la liberté religieuse ? C'est une raison de plus pour ne pas imprudemment faire « sauter » le cadre de notre émancipation. Les signes religieux sont permis (j'exclus la burqa) dans les lieux ouverts au public. Ils doivent être exclus dans les deux domaines essentiels de la res publica : l'école publique et l'Etat.

Il ne faut pas non plus que la notion d'accommodements raisonnables permette aux leaders religieux de demander dérogation sur dérogation à des règles générales d'intérêt public. Il y a bien sûr des aménagements à réaliser à la marge, mais il doivent être très limités, exceptionnels et ne surtout pas se transformer – comme semble le suggérer le rapport des Assises – en pratique normale.

Ce n'est qu'à la condition de bien séparer la revendication religieuse de la lutte contre le racisme que nous réussirons l'intégration sans lui avoir sacrifié les grands acquis des Lumières¹.

¹Je suis également en désaccord avec la proposition d'effacer de la loi sur le négationnisme la référence spécifique aux crimes nazis, mais mon argumentation serait ici trop longue. Je la reporte donc à plus tard.

Guy Haarscher : Assises de l'interculturalité : une erreur de jugement capitale (Extrait de la revue Regards, décembre 2010) Tous droits réservés à la revue Regards